



AVIS DE COURSE

Première étape du championnat de Méditerranée itinérant

Dates complètes : **Samedi 17 & Dimanche 18 mars 2018**

AU Hyères Windsurf Organisation baie de l'almanarre

Il sera affiché sur la page:

<https://www.facebook.com/extreme.glissepaca>

<https://www.facebook.com/portmahonsigean>

Organisation

REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2016/2020 (annexe B).
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1.1. La régata est ouverte pour les groupes:

- Benjamins 10/ 11 ans et minimes 12/14 ans support RRD120 ou bic 283
- Espoirs 14/16 ans en RRD120 jauge championnat de France.
- Espoir Fille 15/20ans RRD 120 jauge championnat de France.
- F42 pour les 15/20 ans (classe F31) et seniors H et F.

3.2. Les bateaux admissibles s'inscrivent sur place le jour de la compétition.

3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

- l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription sont de 15 €.

5. PROGRAMME

5.1. Inscription :

Samedi 17 mars ou dimanche 18 mars de 11h à 13h45

5.2. Briefing :

Un briefing coureur sera organisé à la suite des inscriptions. L'horaire sera précisé à l'inscription.

5.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : 14H30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées aux inscriptions.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : courses

8. CLASSEMENT

8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

<http://hwo.free.fr/>